

Procédure pour l'enregistrement d'un Brevet

Brevet Initial :

Le DTE procède à la validation de la théorie de la pratique et du BI en ligne sur la fiche intranet du pilote concerné.
(Pas d'intervention du RRF).

Brevet de Pilote :

Le DTE procède à la validation de la théorie et de la pratique en ligne sur la fiche intranet du pilote concerné.
Ensuite, c'est le RRF qui enregistre le BP avec un numéro de brevet.

Brevet de Pilote Confirmé :

Le DTE procède à la validation de la théorie et de la pratique en ligne sur la fiche intranet du pilote concerné.
Ensuite, c'est le RRF qui enregistre le BPC avec un numéro de brevet.

Important : Les BP et BPC doivent être enregistrés par le RRF de la ligue d'appartenance du pilote.

Pour valider théorie et pratique du BP, il faut que le BI soit enregistré.

Pour valider théorie et pratique du BPC, il faut que le BP soit enregistré.

Procédure pour l'enregistrement BP et BPC par le RRF

Pour l'enregistrement d'un BP ou BPC par le RRF et après validation par un DTE de la théorie et de la pratique sur l'intranet, le coût est de 25€ par brevet pouvant être réglé par carte bancaire via HelloAsso, virement ou chèque.

- Par carte bancaire via l'organisme de paiement HelloAsso : [Paiement Brevet](#)
- Par virement : Demander à rrf@lovl.fr le RIB de la ligue.
Merci d'indiquer dans le motif du virement (ce qui sera vu par le trésorier de la ligue) :
« nom_prénom_n° de licence_enregistrement BP (ou BPC) » et faire suivre la notification de votre banque à tresorier@lovl.fr et rrf@lovl.fr .
- Par chèque : Rédigez votre chèque à l'ordre de « Ligue Occitanie de Vol Libre » et l'envoyer

à **Patrick Vaugeois** - 1400 chemin de St Hilaire à Larnac - 30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS
pour les départements **11-12-30-34-48-66**

à **Dominique Menez** - 38 rue Bergeaud - 31600 SEYSSES
pour les départements **09-31-32-46-65-81-82**

Pour plus d'information sur les brevets fédéraux : https://efvl.ffvl.fr/brevets_ffvl

La commission formation de la LOVL.